

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0142-20X002/B, datée du 31 mai 2019, dont la date de clôture était le 29 juillet 2019, à 14h HNC. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 RÉSUMÉ.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
A. OFFRE À COMMANDES.....	9
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	11
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	11
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
6.12 LOIS APPLICABLES.....	12
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
1. BESOIN.....	13
2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. DURÉE DU CONTRAT.....	13
4. PAIEMENT	13
5. INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6. ASSURANCES.....	14
7. CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
ANNEXE « A »	15
ÉNONCÉ DES BESOINS	15
ANNEXE B	18
BASE DE PAIEMENT	18
ANNEXE « C ».....	20
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	20
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	21
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	21
ANNEXE « E »	22
MATRICE DE CONFORMITÉ	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Résumé

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS), conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE »). »

Le but de ce projet est d'établir une convention d'offre à commandes pour la fourniture d'électroménagers pour les logements familiaux de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS) située à la Base des Forces canadiennes Suffield (ministère de la Défense nationale), à Ralston, en Alberta. La période de l'offre à commandes sera d'un (1) an, avec trois (3) périodes d'option d'un (1) an chacune, si nécessaire.

L'entrepreneur doit fournir les électroménagers énumérés à l'annexe « A » – Énoncé des besoins.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale d'approvisionnement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

101, 22^e Rue est, pièce 110
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 0E1

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca *Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Télécopieur : (306)-975-5397

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (Une copie papier)
Section II : Offre financière (Une copie papier)
Section III : Attestations (Une copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'(les) annexe(s) « B ».

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et de la BATUS du MDN évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent respecter tous les critères obligatoires énoncés à l'annexe « A » Besoin. Ils doivent également remplir le Tableau de conformité à l'annexe « E ».

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1

L'évaluation financière sera effectuée en déterminant le prix total de la soumission, à l'aide de l'annexe « B », Base de paiement, laquelle doit être remplie par les soumissionnaires.

Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]** au **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]**.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'offre à commandes est autorisée pour une utilisation au-delà de la période initiale, l'initiateur offre de prolonger son offre pour trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune, à partir du **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]** jusqu'au **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]**, et à partir du **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]** jusqu'au **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]**, et à partir du **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]** jusqu'au **[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]**, dans les mêmes conditions et aux taux ou prix spécifiés dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix ca conformément à la formule indiquée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sheena Simonson
Titre : Agente d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'ouest

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0142-20X002/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID

STN205

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : 110-101 22nd St E, Saskatoon, Saskatchewan, S7K 0E1

Téléphone : 306-241-1169

Télécopieur : 306-975-5397

Courriel : sheena.simonson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Veillez remplir la section suivante :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$** (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou _____ mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin
- f) l'Annexe « B », Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield, conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE »). »

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de **(pour chaque commande subséquente)** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Paiement unique

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Limite de prix

4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

[à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes]

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

A9041C	Récupération	(2008-05-12)
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	(2011-05-16)
B1501C	Appareillage électrique	(2018-06-21)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOINS

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS), conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE ») ».

Contexte

Ce service est fourni en appui à l'entraînement de la BATUS à Suffield, lequel est essentiel au déploiement de troupes. Le G4 canadien — Approvisionnement (responsable des acquisitions) assure la coordination des demandes de matériel entre la BATUS et l'offrant. La section du quartier-maître de la BATUS est responsable de l'établissement du budget, de la fourniture, de la comptabilité, de la rotation et de l'entretien des logements familiaux, par l'intermédiaire du système d'approvisionnement canadien. Les services de logement du quartier-maître sont responsables de cent quatre-vingt-dix (190) maisons situées en Alberta à Ralston, à Redcliff, à Medicine Hat, à Calgary et à Cochrane. Les heures normales de travail à la BFC Suffield sont les suivantes : du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à midi. Les bureaux sont fermés le samedi, le dimanche et tous les jours fériés.

Objectif

Le but de ce projet est d'établir une convention d'offre à commandes pour la fourniture d'électroménagers pour les logements familiaux de la BATUS, située à la BFC Suffield, pour une période d'un (1) an, avec trois (3) périodes d'option d'une durée d'un (1) an chacune, si nécessaire.

Les exigences obligatoires et les spécifications obligatoires relatives aux produits mentionnées ci-dessous doivent être respectées afin que la soumission soit jugée recevable.

Rappels de produits

- a. Si l'offrant procède au rappel d'un article livré en application du contrat, l'offrant doit en aviser immédiatement le ministère de la Défense nationale (MDN) pour que la BATUS soit informée des éléments suivants :
 - i. la désignation des articles faisant l'objet du rappel;
 - ii. la raison du rappel de l'article;
 - iii. le plan de rectification de l'offrant pour le remplacement de l'article.
- b. Si l'offrant est à l'origine du rappel d'un article, il lui incombe de remplacer l'article sans frais pour le MDN dans un délai convenu avec la BATUS.

Garantie

En cas de défaut, le fabricant devra, à sa discrétion, réparer ou remplacer l'article défectueux dans un délai de cinq (5) jours civils, et ce, sans frais pour le MDN.

Produits livrables

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- a. L'offrant doit fournir une liste des articles livrés accompagnés de leurs numéros de série dans les cinq (5) jours suivant la date de livraison. Cette liste permettra au MDN de faire le suivi des périodes de garantie.
 - b. L'offrant doit assurer la livraison d'électroménagers, propres, fonctionnels et intacts au Bâtiment 322 de la BFC Suffield durant les heures de travail.
 - c. L'offrant doit attacher les manuels aux électroménagers lors de la livraison.
 - d. En ce qui concerne les articles qui requièrent un assemblage, l'offrant doit fournir les directives d'assemblage au client.
 - e. Tous les articles doivent être emballés de plastique ou de carton pour en permettre le transport subséquent.
 - f. Tous les articles doivent être étiquetés conformément aux exigences fédérales et provisoires en matière d'étiquetage fédéral.
 - g. L'offrant doit fournir des électroménagers qui soient réparables.
 - h. L'offrant doit fournir des électroménagers conformes à la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (L.C. 2010, ch. 21)

Acceptation

Le traitement des factures s'effectuera au moment où l'autorité technique sera satisfaite que les produits livrables respectent les spécifications indiquées dans les tableaux. Cette décision reposera sur une inspection que réalisera le personnel technique de la BATUS et à laquelle l'offrant pourra assister, au besoin.

- a. L'offrant devra échanger les articles endommagés (si les articles sont jugés non fonctionnels par la BATUS à la réception) pour des articles fonctionnels. Les articles manquants seront notés à la réception par le client, et l'offrant devra livrer les articles manquants. La livraison partielle de biens lorsque la commande de certains articles est en souffrance est acceptable.
- b. L'offrant doit fournir des produits de remplacement pour tous les articles rejetés et manquants dans un délai de 48 heures, et ce, sans frais supplémentaires pour le MDN.

Produits en métal

- a. Les articles en métal fabriqués à partir de tôle, de tube ou de section carrée en acier doivent être solides et adaptés à l'usage, et tous les plis et toutes les soudures doivent être correctement exécutés.
- b. Les soudures doivent être exemptes de déformation, d'oxydation causée par des étincelles, d'éclaboussures, de caniveaux, de soufflures, de surcharge ou de tout autre défaut similaire.
- c. Les métaux doivent être complètement exempts de rouille et d'écaille et avoir été adéquatement dégraissés et phosphatés avant l'application de l'apprêt final afin d'assurer la bonne adhérence de la laque cuite au four ou de la poudre d'époxy.
- d. Le fini de surface doit être exempt d'imperfections.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Remplacements

Le modèle et le fabricant des articles peuvent changer pendant la durée de l'offre à commandes. L'offrant peut demander de fournir d'autres modèles. Le MDN examinera toutes les demandes et devra obtenir l'approbation du MDN avant d'effectuer tout remplacement. Les remplacements doivent être de qualité égale ou supérieure et ne doivent pas coûter plus cher que le prix de l'article indiqué dans la base de paiement.

Renseignements supplémentaires

En raison de la taille de l'entrée de porte, les dimensions maximales ne présentent aucune tolérance. Tous les électroménagers résidentiels doivent traverser l'entrée de porte de 29 po sur 79 po. De plus, certains électroménagers doivent être insérés dans des espaces de cuisine, ce qui explique pourquoi des dimensions particulières sont exigées. Des mesures maximales ont été fournies.

Tous les raccordements des électroménagers aux services publics (gaz, électricité, eau) doivent être situés à l'arrière de l'appareil.

Tous les électroménagers doivent être homologués CSA.

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

[À insérer à partir de l'annexe E – Matrice de conformité, au moment de l'octroi de l'offre à commandes]

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Soumettre une copie de l'annexe B – Base de paiement (document Excel) avec votre soumission. Après la date de clôture des soumissions, l'autorité contractante peut demander d'obtenir une copie électronique en Excel de l'annexe B – Base de paiement, sauf si votre soumission a été envoyée électroniquement par le service Connexion postal. Pour obtenir une carte de consultation rapide sur la façon d'envoyer votre soumission par voie électronique, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse sheena.simonson@pwgsc.gc.ca.

PRIX

- Les prix soumis doivent être en dollars canadiens et l'offrant recevra le montant des prix unitaires fermes en dollars canadiens. L'offre à commandes sera attribuée en dollars canadiens.
- Les prix doivent demeurer fermes pendant toute la durée de l'offre à commandes.
- Les prix (pour la livraison, destination Franco à bord [FAB]) doivent comprendre tous les coûts associés à la fourniture, à la livraison, au déchargement et à l'installation des articles mentionnés ci-dessous.
- Les prix **ne doivent pas** comprendre la taxe sur les produits et services (TPS). La TPS doit être indiquée sur une ligne distincte sur les factures.
- Le paiement sera effectué conformément aux prix indiqués à l'annexe B – Base de paiement (document Excel).
- En plus des prix indiqués à l'annexe B, l'offrant peut proposer des rabais spéciaux (soldes de fin d'année, surplus de production, soldes et promotions spéciales, etc.), pourvu que les prix soient inférieurs à ceux indiqués à l'annexe B.

UTILISATION ESTIMATIVE

- Les quantités estimatives sont indiquées aux fins d'évaluation seulement et ne constituent pas une garantie que la quantité de produit indiquée sera requise et commandée.
- Les quantités estimatives ne feront pas partie de l'offre à commandes finale.
- L'utilisation réelle peut différer de l'utilisation estimative.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (DOCUMENT EXCEL)

- Les offrants doivent indiquer des prix pour tous les articles mentionnés à l'annexe B – Base de paiement. À défaut d'indiquer un prix pour un article donné, la soumission sera jugée non recevable.
- Les offrants doivent indiquer des prix selon l'unité de distribution et selon les spécifications de chaque article à l'annexe A – Besoin. Il n'est pas permis d'apporter des modifications aux spécifications et à l'unité de distribution; de telles modifications feront en sorte que la soumission sera jugée non recevable. Si vous avez des questions ou des préoccupations relativement aux spécifications ou à l'unité de distribution, veuillez les faire parvenir, au cours de la période d'appel d'offres, à l'agent d'approvisionnement dont les coordonnées figurent à la première page du document d'invitation à soumissionner.

ÉVALUATION

Le prix total de la soumission sera calculé à partir de l'annexe B – Base de paiement, comme suit :

- L'utilisation annuelle estimative Première année (colonne D) sera multipliée par le prix unitaire ferme en dollars canadiens de l'année 1 pour chaque rangée (numéro d'article) pour déterminer le prix calculé de l'année 1 (colonne F), pour chaque article.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

- L'utilisation annuelle estimative Première année d'option (colonne G) sera multipliée par le prix unitaire ferme en dollars canadiens de l'année d'option 1 pour chaque rangée (numéro d'article) pour déterminer le prix calculé de l'année d'option 1 (colonne F), pour chaque article.
- L'utilisation annuelle estimative Deuxième année d'option (colonne J) sera multipliée par le prix unitaire ferme en dollars canadiens de l'année d'option 2 pour chaque rangée (numéro d'article) pour déterminer le prix calculé de l'année d'option 2 (colonne L), pour chaque article.
- L'utilisation annuelle estimative Troisième année d'option (colonne M) sera multipliée par le prix unitaire ferme en dollars canadiens de l'année d'option 3 pour chaque rangée (numéro d'article) pour déterminer le prix calculé de l'année d'option 3 (colonne O), pour chaque article.
- Le total des colonnes de prix calculé (colonnes F, I, L et O) sera le prix total de la soumission.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « C »

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE à COMMANDES

Offrant (fournisseur) :	
Établi par :	
Numéro de téléphone :	
Date :	
No de l'offre à commandes :	
Ministère ou organisme :	

Envoyer à : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Courriel : TPSGC.ROPAequipedesoutien-WRAPSupportTeam.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Le rapport d'utilisation doit être présenté dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de déclaration.

1. PÉRIODE DE DÉCLARATION

Année : _____

1er trimestre : du 1er avril au 30 juin 3e trimestre : du 1er octobre au 31 décembre
 2e trimestre : du 1er juillet au 30 septembre 4e trimestre : du 1er janvier au 31 mars

2. DÉTAILS DU RAPPORT

Remplissez la section A ou B ci-dessous, comme il convient.

A. Rien à déclarer

Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant la période de déclaration visée.

B. Rapport détaillé

Com. Sub.	Numéro ou description de la commande subséquente	Valeur de la commande subséquente (TPS ou TVH comprise)
1		\$
2		\$
3		\$
4		\$
5		\$
6		\$
7		\$
8		\$
9		\$
10		\$
(A) Valeur monétaire totale des commandes subséquentes pour cette période de déclaration		\$
(B) Totaux cumulatifs des commandes subséquentes à ce jour		\$
(A+B) Total cumulatif des commandes subséquentes		\$

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0142-20X002/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID

STN205

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA;
- Carte d'achat MasterCard;
- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement);
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « E »

MATRICE DE CONFORMITÉ

Directives

1. Le soumissionnaire **doit** inscrire « Oui » ou « Non » dans la colonne 3 (« Spécification obligatoire respectée? ») pour chaque spécification obligatoire relative au produit afin de prouver que le produit offert respecte ou non chaque spécification obligatoire relative au produit. **À défaut d'inscrire « Oui » ou « Non » dans la colonne 3 (« Spécification obligatoire respectée? ») pour chaque spécification obligatoire relative au produit, la soumission sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.**

Si le produit offert ne respecte pas toutes les spécifications obligatoires relatives au produit, la soumission sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres. Il est préférable que les questions soient soumises par écrit (p. ex., par courriel).

2. Les documents techniques justificatifs, notamment, sans toutefois s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies et les illustrations, doivent accompagner chaque spécification obligatoire relative au produit afin de démontrer comment la spécification obligatoire relative au produit est respectée (à l'exception des cellules grisées de la colonne 4), et doivent faire l'objet de renvois dans la colonne 4 du Tableau de conformité (si aucune cellule de la colonne 4 n'est grisée, les documents techniques justificatifs sont requis pour toutes les spécifications obligatoires relatives au produit). Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le produit proposé satisfait aux exigences des spécifications obligatoires relatives au produit.

Lorsqu'aucun document technique justificatif n'est pas disponible en ce qui concerne une spécification obligatoire relative au produit, le soumissionnaire doit rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux exigences techniques.

Les documents justificatifs susmentionnés doivent être fournis avant la clôture des soumissions. Si la documentation à l'appui susmentionnée n'est pas fournie à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit la fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée irrecevable et rejetée d'emblée.

Fabricant proposé	Numéro du modèle offert

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
1	Réfrigérateur		
1.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
1.2	Capacité totale (pi3) 18 pi3 (+/- 2 pi3)		
1.3	Capacité minimale du réfrigérateur : 14,1 pi3 (+/- 1 pi3)		
1.4	Capacité du congélateur : 3,98 pi3 (+/- 1 pi3)		
1.5	Tablettes : minimum 4		
1.6	Dimensions maximales : 29 po de profondeur sans porte attachée		
1.7	Dimensions maximales : 66-1/8 po de hauteur		
1.8	Dimensions maximales : 30 po de largeur		
1.9	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
1.10	Garantie d'au moins 1 an		X
1.11	Manuel inclus		X
2	Cuisinière au gaz (autoportante)		
2.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
2.2	Maximum : 30 po de largeur		
2.3	Maximum : 47 po de hauteur		
2.4	Maximum : 28 po de profondeur (sans poignée)		
2.5	Allumage électronique		
2.6	Capacité du four : minimum 4,2 pi3		
2.7	Grilles du four : minimum 2		
2.8	Positions des grilles du four : minimum 4		
2.9	Éclairage intérieur du four		
2.10	Grilloir		
2.11	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
2.12	Garantie d'au moins 1 an		X

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
2.13	Manuel inclus		X
3	Cuisinière électrique		
3.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
3.2	Maximum : 30 po de largeur		
3.3	Maximum : 47 po de hauteur		
3.4	Maximum : 28 po de profondeur (sans poignée)		
3.5	Minimum 4 éléments électriques		
3.6	Capacité du four : minimum 4,8 pi3		
3.7	Grilles du four : minimum 2		
3.8	Positions des grilles du four : minimum 4		
3.9	Éclairage intérieur du four		
3.10	Grilloir		
3.11	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
3.12	Garantie d'au moins 1 an		X
3.13	Manuel inclus		X
4	Four à micro-ondes		
4.1	Couleur : blanc, noir ou acier inoxydable		
4.2	Capacité minimale 0,9 pi3		
4.3	Niveau de puissance réglable		
4.4	Minimum 10 niveaux de puissance		
4.5	Puissance minimale requise : 1 000 W		
4.6	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
4.7	Maximum : 15,5 po de profondeur		
4.8	Maximum : 11,5 po de hauteur		
4.9	Maximum : 20,5 po de largeur		
4.10	Garantie d'au moins 1 an		X
4.11	Manuel inclus		X

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
5	Laveuse électrique (utilisation résidentielle)		
5.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
5.2	Chargement frontal		
5.3	Capacité minimale : 3,8 pi3		
5.4	Minimum : 1 100 tours		
5.5	Minimum : 9 cycles de lavage		
5.6	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
5.7	Homologation ENERGY STAR		
5.8	Cycle rapide		
5.9	Garantie d'au moins 1 an		X
5.10	Manuel inclus		X
6	Sécheuse électrique (utilisation résidentielle)		
6.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
6.2	Capacité minimale : 3,6 pi3		
6.3	Chargement frontal		
6.4	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
6.5	Réglage de la température minimal : basse/moyenne/élevée		
6.6	Avertisseur de fin de cycle		
6.7	Filtre à peluches amovible		
6.8	Garantie d'au moins 1 an		X
6.9	Manuel inclus		X
7	Sécheuse électrique (utilisation résidentielle)		
7.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
7.2	Capacité minimale : 4 pi3		
7.3	Chargement frontal		
7.4	Doit fonctionner sur 230-240 V, 60 Hz		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
7.5	Réglage de la température minimal : basse/moyenne/élevée		
7.6	Avertisseur de fin de cycle		
7.7	Filtre à peluches amovible		
7.8	Garantie d'au moins 1 an		X
7.9	Manuel inclus		X
8	Laveuse électrique robuste (commerciale)		
8.1	Conçue comme une laveuse de qualité commerciale		
8.2	Chargement par le haut		
8.3	Capacité minimale : 4 pi3		
8.4	Tambour en acier inoxydable		
8.5	Minimum : 1 100 tours		
8.6	Minimum de 9 cycles de lavage		
8.7	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
8.8	Garantie d'au moins 10 ans		X
8.9	Manuel inclus		X
9	Sécheuse au gaz robuste (commerciale)		
9.1	Capacité minimale : 6 pi3		
9.2	Conçue comme une sécheuse de qualité commerciale		
9.3	Minimum de 3 cycles différents		
9.4	Minimum de 3 options de chaleur		
9.5	Fonction de séchage automatique ou capteur de séchage automatique		
9.6	Éclairage intérieur		
9.7	Filtre à peluches amovible		
9.8	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
9.9	Garantie d'au moins 10 ans		X
9.10	Manuel inclus		X

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
10	Sécheuse électrique robuste (commerciale)		
10.1	Capacité minimale : 6 pi3		
10.2	Conçue comme une sécheuse de qualité commerciale		
10.3	Minimum de 3 cycles différents		
10.4	Minimum de 3 options de chaleur		
10.5	Fonction de séchage automatique ou capteur de séchage automatique		
10.6	Éclairage intérieur		
10.7	Filtre à peluches amovible		
10.8	Doit fonctionner sur 230-240 V, 60 Hz		
10.9	Garantie d'au moins 10 ans		X
10.10	Manuel inclus		X
11	Aspirateur		
11.1	Vertical		
11.2	Tête réglable		
11.3	Accessoires minimaux à fournir : suceur plat, outil tout usage et outil d'escalier		
11.4	Sans sac		
11.5	Puissance d'aspiration minimale de 200 air watts		
11.6	Longueur de cordon minimale : 9 m		
11.7	Poids maximal 8,2 kg		
11.8	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
11.9	Garantie d'au moins 1 an		X
11.10	Manuel inclus		X
12	Congélateur horizontal		
12.1	Couleur : blanc, argent ou acier inoxydable		
12.2	Thermostat réglable		
12.3	Capacité minimale : 7,2 pi3		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Article n°	Spécifications obligatoires	Spécification obligatoire respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Indiquer l'emplacement du renvoi, dans des documents justificatifs, qui démontre comment la spécification obligatoire est respectée.
12.4	Doit fonctionner sur 110-120 V, 60 Hz		
12.5	Garantie d'au moins 1 an		X
12.6	Manuel inclus		X